Image not found or type unknown

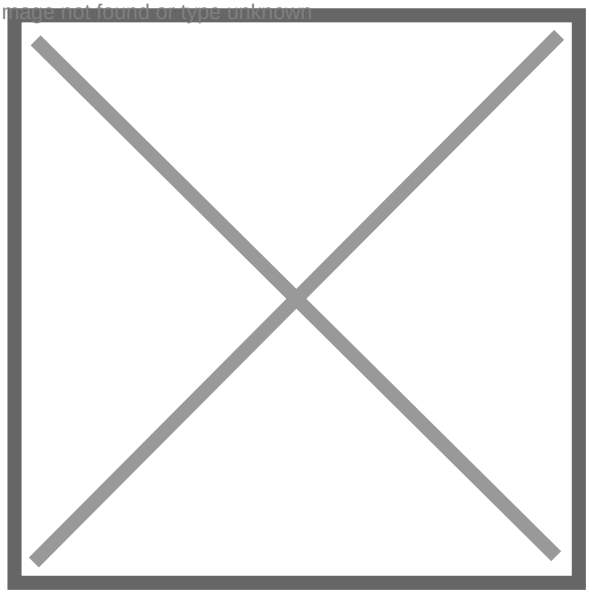

Ouvertue compte prive pour aide financiere parent

Par **jum_old**, le **06/11/2007** à **12:28**

Bonjour,
Notre mère va rentrer prochainement en maison de retraite. L'ensemble de ses enfants désirent l'aider financièrement en versant une petite contribution chaque mois. Sachant que notre mère ne peut plus gérer elle-même son propre argent et pour s'y retrouver, un membre de notre fratrie va ouvrir un compte à son nom. Il alimentera quand cela sera nécessaire le compte de notre mère.
J'ai plusieurs questions qui concernent le trésor public :
? Comment le fisc va-t-il interpréter cette entrée d'argent pour le membre "collecteur" de notre famille ?
? Doit-on écrire une lettre certifiant que cet argent est un "don" pour notre mère ?
? Au regard toujours du trésor public, notre mère sera-t-elle elle-même imposable sur des versements éventuels ?
Merci pour votre réponse.

Par **papa tango charly_old**, le **06/11/2007** à **19:17**

il suffit de voir avec le banquier pour ouvrir un compte collectif, au nom des frères et soeur et de la mère, et en désignant un ou plusieurs signataires.

en ce qui concerne la dimension fiscale de la chose, si les sommes sont versées SUR ou POUR le compte de la mère, il faudra qu'elle intègre les sommes dans sa déclaration de

revenus (avantage compensant les frais de maison de retraite....)

les enfants pourront, a contrario, déduire les montants versés au chapître "pensions alimentaires".

Par **jum_old**, le **16/11/2007** à **13:21**

merci pour votre aide et votre réponse

jum

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés